COMMUNE DE SAINT DENIS DGA/ EM / Ressources Humaines

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 19 novembre 2016 Rapport n°16/6-52

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES
REPONDANT A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal :

- emplois répondant à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Pour faire face à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 m odifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ces emplois sont définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

James -

Signé électroniquement par : Gilbert ANNETTE Le 26/11/2016 00:12 **COMMUNE DE SAINT DENIS**

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 19 novembre 2016 Délibération n°16/6-52

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES
REPONDANT A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-52 du Maire;

Vu le rapport de Monsieur Eric DELORME, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois répondant à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire de l'activité figurant à l'annexe jointe conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

4

Signé électroniquement par : Gilbert ANNETTE Le 26/11/2016 00:12

CREATION D'EMPLOIS REPONDANT A UN BESOIN EN PERSONNEL LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION PROJET EDUCATIF GLOBAL	24	VACATAIRES PERISCOLAIRES : ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET SPORTIFS	CANDIDATS TITULAIRES DES QUALIFICATIONS REQUISES EN LA MATIERE	VACATION HORAIRE COMPRISE ENTRE 37.25 € ET 62.09 € BRUTS

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20161119-16652-DE en date du 28/11/2016 ; REFERENCE ACTE : 16652